



DECISION DU MAIRE

N°335

DATE : 15 avril 2026

Fixation du tarif pour les balades en pédalos lors de la Fête de la Nature – Etang du parc Meissonier à Poissy, le samedi 23 mai 2026 de 10h00 à 19h00

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 2ème alinéa, et L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant l'organisation par la ville de Poissy, de la Fête de la Nature, le samedi 23 mai 2026, de 10h00 à 19h00, dans le parc Meissonier, à Poissy,

Considérant que dans ce cadre, les visiteurs pourront faire du pédalo sur l'étang du parc Meissonier,

Considérant que les pédalos comprendront deux ou quatre places,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation financière par personne souhaitant faire du pédalo,

DECIDE :

Article 1 :

De fixer le tarif, pour effectuer une balade en pédalo sur l'étang du parc Meissonier, à l'occasion de l'édition 2026 de la Fête de la Nature, le samedi 23 mai 2026, comme suit :

- 2,00€ par personne, pour les enfants de moins de 12 ans inclus, pour une balade en pédalo d'une durée de 10 minutes.
- 3,00€ par personne, pour les adultes à partir de 13 ans, pour une balade en pédalo d'une durée de 10 minutes.

Article 2 :

Les recettes seront encaissées en régie sur le compte nature 70632, antenne 63205, fonction 632.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 16/04/2026